

Le champ de la collaboration IDE/AS

L'aide-soignant exerce sous la responsabilité de l'infirmier diplômé d'Etat dans le cadre de l'article R. 4311-4 du code de la santé publique. Ses activités se situent dans le cadre du rôle qui relève de l'initiative de l'infirmier diplômé d'Etat, défini par les articles R. 4311-3 et R. 4311-5 du code de la santé publique, relatifs aux actes professionnels et à l'exercice de la profession d'infirmier (ANNEXE I : DIPLÔME D'ÉTAT AIDE-SOIGNANT – RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITES).

Extrait du Code de la Santé Publique
LIVRE III : AUXILIAIRES MÉDICAUX
TITRE Ier : PROFESSION D'INFIRMIER OU D'INFIRMIÈRE
Chapitre I^{er} : Exercice de la profession
Section 1 : Actes professionnels

Article R. 4311-4

(Modifié par le décret du 23 juillet 2021 relatif à

la réalisation de certains actes professionnels par les infirmiers et d'autres professionnels de santé)

Lorsque les actes accomplis et les soins dispensés relevant de son rôle propre sont dispensés dans un établissement ou un service à domicile à caractère sanitaire, social ou médico-social, **l'infirmier ou l'infirmière peut, sous sa responsabilité, les assurer avec la collaboration d'aides-soignants**, d'auxiliaires de puériculture ou d'accompagnants éducatifs et sociaux **qu'il encadre et dans les limites respectives de la qualification reconnue à chacun du fait de sa formation.**

L'infirmier ou l'infirmière peut également confier à l'aide-soignant ou l'auxiliaire de puériculture la réalisation, le cas échéant en dehors de sa présence, de soins courants de la vie quotidienne, définis comme des soins liés à un état de santé stabilisé ou à une pathologie chronique stabilisée et qui pourraient être réalisés par la personne elle-même si elle était autonome ou par un aidant.

Un point essentiel à retenir : « ... dans les limites respectives de la qualification reconnue à chacun du fait de sa formation ».

- *Il s'agit notamment de la qualification des aides-soignants du fait de leur formation officielle.*
- *Concrètement, pour savoir si un soin ou un acte peut être réalisé par un aide-soignant dans le cadre de la collaboration IDE/AS il faut s'assurer que cet acte ou soin fait partie du programme officiel de la formation aide-soignante. Il faut donc consulter les soins enseignés en formation aide-soignante. Ces derniers sont inscrits dans le nouveau référentiel de formation de 2021.*

Ce document répertorie, ci-après, les pratiques aides-soignantes actualisées

Extrait de l'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant

ANNEXE III DIPLÔME D'ÉTAT AIDE-SOIGNANT – RÉFÉRENTIEL DE FORMATION

- *Seules les PRATIQUES AIDES-SOIGNANTES en lien avec les modules de formation apparaissent ci-dessous*
- *Les nouvelles pratiques autorisées par cet arrêté apparaissent en **caractère gras** dans le texte.*

BLOC DE COMPETENCES 1

Module 1 - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale

- Raisonnement et démarche clinique : la recherche des informations, l'évaluation du degré d'autonomie, des fragilités et ressources, des capacités physiques et psychiques de la personne, de ses besoins
- Relation pendant les soins
- Hygiène des mains et application des recommandations et bonnes pratiques
- Aide aux gestes de la vie quotidienne dans le cadre du maintien de l'hygiène de vie (alimentation, sommeil, élimination, hygiène corporelle, mobilisation) et de l'administration de thérapeutiques
- Mise en place d'activités d'accompagnement et/ou de maintien du lien social
- Aide aux repères dans le temps et dans l'espace
- Activités collectives
- Accompagnement des aidants**

Module 2 - Repérage et prévention des situations à risque

- Identification et l'analyse des situations à risques et des fragilités, les mesures préventives et leur évaluation**
- Transmission des informations et l'alerte**

BLOC DE COMPETENCES 2

Module 3 - Evaluation de l'état clinique d'une personne

- Raisonnement clinique partagé** : recherche d'informations au regard de la situation, recueil des données, surveillance des signes cliniques, analyse des informations recueillies
- Identification d'une donnée anormale ou d'un risque
- Alerte** et mise en œuvre d'actions de prévention
- Mesure quantitative et qualitative des paramètres :
 - Mesure de la température, des pulsations, de la pression artérielle, de la fréquence respiratoire, des mensurations, du volume urinaire
 - Observation de la respiration, de la conscience
 - **Recueil de la saturation en oxygène, recueil de glycémie par captation capillaire ou par lecture instantanée transdermique, mesure du périmètre crânien, calcul de l'IMC à l'aide d'un outil paramétré, lecture instantanée des données biologiques urinaires...**
 - Réalisation de prélèvements non stériles (selles, urines, expectorations)
 - Observation et participation à l'évaluation de la douleur et du comportement
 - Observation et évaluation du risque d'atteinte à l'intégrité de la peau, notamment les escarres

Module 4 - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement

- Gestes et Soins d'Urgence (GSU) niveau 2
- Prévention de la douleur
- Soins d'hygiène et de confort en phase aiguë
- Prise en charge d'une personne bénéficiant d'une intervention chirurgicale ou non-invasive en collaboration avec l'infirmière
- Soins d'hygiène et de confort des personnes en fin de vie

-Réalisation des soins liés aux dispositifs médicaux ou d'appareillage:

- **Surveillance d'une personne sous moniteur à prise de constantes directes et automatiques**
- Observation du patient en assistance respiratoire
- Montage et entretien du matériel et **réalisation d'aspiration endotrachéale sur orifice trachéal cicatrisé et non inflammatoire**
- Oxygénothérapie: montage et entretien du matériel, surveillance du patient
- **Changement de lunette à oxygène courbe avec tubulure sans intervention sur le débitmètre**
- **Pose et changement de masque pour l'aide à la respiration en situation stable chronique**
- Observation des patients sous dialyse
- Observation et surveillance des patients sous perfusion
- Surveillance du patient porteur d'une sonde vésicale et vidange du sac collecteur
- Lecture instantanée de données biologiques urinaires; **recueil aseptique d'urines hors sonde urinaire**
- Soins d'hygiène aux patients porteurs d'entérostomies cicatrisées
- **Renouvellement de poche et de support sur colostomie cicatrisée**
- Surveillance de l'alimentation par sonde
- Surveillance et renouvellement d'une vessie de glace et actions pour réchauffer le malade
- Pose de bas de contention
- Immobilisations : observation et surveillance des attelles, plâtres et tractions
- **Pose de suppositoire (d'aide à l'élimination)**
- **Lavage oculaire et instillation de collyre**
- Renouvellement de collecteur externe non stérile
- Observation des pansements.

-Aide aux soins réalisés par l'infirmier :

- Prise ou aide à la prise de médicaments sous forme non injectable
- **Application de crème et de pommade**
- Soins aux personnes dépendantes : collaboration pour le premier lever
- Soins préventifs des escarres
- Soins de bouche non médicamenteux
- **Participation à l'animation d'un groupe à visée thérapeutique**
- Soins post-mortem : toilette, habillage, identification.

Module 5 - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée

-Evaluation des capacités de la personne à réaliser les éléments constitutifs d'un déplacement

-Choix et utilisation d'un équipement ou guidance verbale et non verbale adaptés aux capacités de la personne aidée

-Installation de la personne en fonction de son degré d'autonomie et en tenant compte de ses besoins, de sa pathologie, de son handicap, de sa douleur et des différents appareillages médicaux

-Mobilisation, aide à la marche, déplacements

-Prévention des ankyloses et des attitudes vicieuses

-Identification des risques liés aux mobilisations des personnes et aux manutentions de matériels tant pour la personne aidée que pour le professionnel

-Repérage des positions algiques et antalgiques

-Prévention des chutes.

BLOC DE COMPETENCES 3

Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage

-Prévention, repérage des signes de maltraitance et transmission aux personnes compétentes

-Observation

-Entretien

-Ecoute active et reformulation

-Accueil et information de la personne et de son entourage

-Le jeu et l'animation

-Participation à l'animation à but thérapeutique en collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire

-Adaptation de la communication et de la relation dans des situations spécifiques : situations de violence, désorientation, situation de handicap, fin de vie, pathologie chronique, urgence, annonce, ...

-Accompagnement de la personne en fin de vie

-Participation à la démarche éthique

-Education à la santé d'une personne pour favoriser ou maintenir son autonomie

-Rôle d'information dans les domaines de l'éducation à la santé, de l'hygiène de vie courante et de la sécurité domestique.

Module 7 – Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs

- Formation des pairs et accueil de nouveaux professionnels
- Tutorat et accompagnement des personnes en formation
- Evaluation des acquis

BLOC DE COMPETENCES 4

Module 8 – Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés

- Hygiène quotidienne de l'environnement du patient
- Nettoyage et désinfection des matériels et de l'environnement direct du malade
- Prévention des infections associées aux soins par l'application des techniques d'entretien des locaux et des matériels
- Isolement des patients : règles, précautions à respecter
- Elimination des déchets hospitaliers solides et liquides résultant des activités de soins et d'hébergement conformément à la réglementation en vigueur
- Entretien, pré désinfection, nettoyage, désinfection et stérilisation du matériel chirurgical divers et du matériel médico-chirurgical destiné à effectuer des actes aseptiques
- Montage, entretien et surveillance du matériel en lien avec les soins aigus, en lien avec le transport des patients; en lien avec le transport des produits et matériels (le chariot de soins; le chariot de linge; ...)
- Repérage et traitement des anomalies et dysfonctionnements des locaux et des matériels**

BLOC DE COMPETENCES 5

Module 9 – Traitement des informations

- Information et continuité des soins
- Transmissions des données: fonction d'alerte, fonction de surveillance, fonction d'évaluation, analyse des situations et sélection des informations pertinentes
- Informatique : notions globales, application à la santé

Module 10 – Travail en équipe pluri professionnelle, traitement des informations, qualité et gestion des risques

- Travail en équipe pluri professionnelle
- Collaboration avec l'IDE et **ses modalités dans les soins de la vie quotidienne et les soins aigus**
- Organisation des soins au sein d'une équipe pluri professionnelle
- Intégration et positionnement au sein d'une équipe de soin pluri professionnelle
- Techniques d'organisation et d'animation d'un groupe de pairs et d'apprenants
- Projet de soins et projet de vie**
- Démarche et méthodes d'autoévaluation et d'amélioration continue de la qualité de la prise en soins, pour soi-même et en équipe pluri professionnelle**
- Prise en compte de l'éthique, de la bioéthique et de la santé environnementale dans son activité
- Evénements indésirables : repérage, procédures, traçabilité, réglementation**
- Différentes ressources d'informations valides indispensables à l'exercice du métier : réglementation, référentiels, recommandations, expertises, ...